

moi j'aurais honte de dresser ma tête demain si je pensais qu'une délégation irait à Washington frapper à la porte du président avec une proposition aussi déraisonnable que celle de faire revivre le traité de réciprocité de 1911. Je ne peux pas concevoir à quoi rêvait mon honorable ami en pensant que c'était le moment opportun pour ramener cette proposition. Il y a un temps pour rire et un temps pour prier, il y a un temps pour toute chose mais je dois dire que dans toute mon expérience je ne peux me souvenir d'un moment plus inopportun pour essayer de faire revivre cette entente.

Cette résolution ne peut certainement pas être adoptée en ce moment. Ce serait humiliant à l'extrême. Il est impossible qu'elle ait le bon résultat auquel pense mon honorable ami pour améliorer nos relations avec les Etats-Unis. Je répète, monsieur l'Orateur, que le moyen d'améliorer nos relations est de nous conduire d'une manière digne, loyale et franche. Nous n'avons rien à cacher, rien à regretter. Nous sommes une petite nation et nous pouvons être pauvres et fiers, mais nous avons lieu de savoir que dans les grandes affaires du monde durant les quelques années dernières le Canada a joué un rôle aussi grand et aussi magnifique que les Etats-Unis eux-mêmes. Il n'y a pas de raison pour que nous ne soyons pas capables de diriger nos propres affaires commerciales de façon à procurer le même honneur, le même succès et la même satisfaction profonde à la popularité du Canada que nous en avons obtenue par les glorieux exploits de nos soldats pendant la grande guerre.

Pour moi, j'espère que cette résolution va recevoir ce soir une bonne rebuffade. Je ne sais pas pourquoi mon honorable ami de Red-Deer a choisi de ce côté quelques honorables députés qu'il croit voir sauter sur la chance qu'il leur offre de se joindre ce soir au groupe des agrariens. S'il regarde de l'autre côté de la Chambre il pourra probablement compter un certain nombre de députés représentant des régions manufacturières intéressées dans le papier et la pulpe ou d'autres grandes industries qui trouveront très lourde la tâche d'appuyer l'honorable député dans cette résolution très hétérodoxe. Je regrette qu'avec ses années d'expérience il ait choisi un moment si malencontreux pour proposer une politique aussi mauvaise. Je l'écoute souvent avec respect et je suis fréquemment de son avis sur beaucoup de sujets, mais je dois dire qu'aujourd'hui autant que je puis m'en rendre compte, il a perdu sa journée. Quand

[M. Cockshutt.]

il rentrera chez lui ce soir et qu'il réfléchira à la majorité qui va s'accumuler contre sa résolution, je pense qu'il comprendra qu'il aurait mieux fait de la conserver dans sa poche de côté pour une occasion plus propice quand les agrariens n'auront pas besoin de lui dire: Nous t'entendrons une autre fois, quand cette résolution sera plus opportune.

J'aurai la plus profonde satisfaction à voter de tout mon cœur contre la proposition de mon honorable ami.

M. LEVI THOMPSON (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de répondre d'une façon générale au discours que vient de prononcer mon honorable ami (M. Cockshutt), mais je veux apporter quelque attention à un petit nombre de ses observations. Il dit que c'est un moment inopportun pour présenter une semblable résolution. Mais on a donné des raisons pour montrer que c'est le bon moment d'accepter l'offre de réciprocité des Etats-Unis qui reste à notre disposition depuis les dernières dix années. Bien que mon honorable ami dise que le moment est inopportun, il n'a répondu à aucun des arguments présentés par l'honorable député de Queen-et-Shelburne (M. Fielding). On ne peut pas réfuter ces arguments et je n'ai pas besoin de les répéter.

Mon honorable ami est, je crois, très satisfait du bill Fordney; en tous cas il ne paraît pas s'en inquiéter beaucoup. Il est prêt à y faire face, dit-il. Comment? En élevant le mur du tarif. Je m'attendais à ce que mon honorable ami réponde au bill Fordney de cette façon. Naturellement, cela comprendrait l'augmentation du tarif sur les charrues de façon à augmenter le prix pour les cultivateurs du pays. C'est ainsi qu'il répondrait au bill Fordney; je suis très heureux qu'il nous l'ait dit.

Cependant, si cette résolution est adoptée et que nous acceptons l'offre de réciprocité des Etats-Unis, le bill Fordney ne saurait affecter aucun des articles énumérés dans la convention de 1911, à moins que le gouvernement américain n'abroge la loi qui est inscrite dans les statuts des Etats-Unis.

Voilà pour le bill Fordney. Mon honorable ami a fait allusion à l'embargo dont le gouvernement anglais a frappé le bétail canadien. Il prétend que les règlements qui prohibent l'entrée des bestiaux canadiens sur les marchés anglais ne constituent pas une mesure de protection; et il conclut que les deux cas ne sont pas analogues. Quelle différence y a-t-il? L'obsta-